



Préambule

Ce document a pour but de détailler les aspects à prendre en compte par tout organisateur de manifestation, de sorte que leur événement réponde à un certain standard en matière d'écoresponsabilité.

Elle regroupe différentes dispositions à suivre en ce sens, basées sur celles émanant du site www.kitmanif.ch.

Champ d'application

La présente charte s'applique à toute personne physique ou morale souhaitant organiser une manifestation sur le territoire de la Commune de Founex.

Pistes d'actions prioritaires

Les six pistes d'actions mentionnées ci-après sont à suivre autant que possible lors de la mise sur pied d'un événement regroupant un grand nombre de personnes, en particulier lorsque lesdites manifestations incluent des stands de restauration et/ou de débits de boissons.

1. Concept de gestion des déchets

Avant que ne se tienne la manifestation prévue, il y a lieu de préparer par avance un concept de gestion des déchets devant permettre de les diminuer et/ou de trouver des alternatives.

Pour ce faire, il y a lieu de suivre différentes pistes de réflexions en amont, en collaboration avec tous les acteurs de la manifestation, dont notamment les détenteurs de stands. Par la suite, une estimation doit être faite du volume de déchets produits, afin de dimensionner les besoins nécessaires à leur élimination, aussi bien en termes de matériel que de personnel.

Sur cette base, il devient éventuellement possible de déterminer les postes-clés où une réduction est possible. Au niveau des achats, notamment d'aliments et de boissons, une réduction des emballages peut être entreprise si les besoins de la manifestation ont été définis de manière réaliste. Cela permet en outre d'éviter le gaspillage alimentaire.

Le concept doit également comprendre une catégorisation des déchets et inclure la mise à disposition de l'équipement de collecte adéquat, que ce soit pour les déchets organiques crus, les huiles, le PET, le verre, l'alu, le carton, le papier ou les déchets incinérables. Cela implique que différents containers devront être placés sur le site de la manifestation pour faciliter le tri. Il est donc judicieux d'établir un plan pour déterminer leurs emplacements.

Par ailleurs, il peut être également utile de mettre à disposition du public des poubelles de poche pour les mégots. Enfin, les nappes en papier sur les tables seraient à éviter.

2. Utilisation de vaisselle nettoyable

Il est de plus en plus fréquent de voir des manifestations employer de la vaisselle réutilisable. Celle-ci présente en effet de nombreux avantages, à commencer par une réduction drastique des déchets. En effet, l'on a pu observer jusqu'à une baisse de 70% du volume de déchets produits vis-à-vis de la vaisselle jetable. En outre, cela améliore considérablement la propreté du site de la manifestation et en réduit grandement le temps de nettoyage.

Afin de respecter un écobilan positif, il y a cependant lieu de veiller à choisir un fournisseur proche. Pour 1'000 gobelets, celui-ci doit par exemple être situé à moins de 50km de la manifestation.

Si différentes vaisselles existent déjà en location, l'assortiment ne convient pas toujours au type de plat servi, notamment les assiettes. Le cas échéant, il y a lieu d'opter pour des assiettes jetables en carton recyclé, plutôt que de vaisselle compostable. Enfin, les pailles sont à exclure des boissons servies.

Les manifestations se déroulant dans un cadre privé ou au sein de bâtiments communaux doivent utiliser autant que possible des couverts et vaisselles lavables et disponibles sur place.

3. Consigne de vaisselle réutilisable

Afin de responsabiliser les usagers de la manifestation et de s'assurer du retour des vaisselles réutilisables, il est hautement recommandé de mettre en place une consigne.

Il est ainsi recommandé d'uniformiser au maximum le type de vaisselle présent sur tous les stands de la manifestation. En outre, cela permet de rationaliser les coûts et de simplifier la logistique. La consigne doit elle aussi être uniforme entre tous les stands. Elle s'élève généralement à CHF 2.00 par pièce, hors couverts.

Selon l'ampleur de l'événement, il y a lieu d'organiser des points de retour de vaisselle en partenariat avec les tenanciers de stands. Si les gobelets peuvent être gérés seulement par les stands dédiés au débit de boissons, il peut devenir nécessaire d'organiser un ou plusieurs points de retour pour la vaisselle de restauration.

4. Limitation des déchets liés à l'alimentation

Le gaspillage alimentaire est un aspect majeur à surveiller dans le cadre d'une manifestation écoresponsable, tant les déchets produits peuvent être conséquents. Comme évoqué au premier point de la présente charte, une définition réaliste des besoins de la manifestation permet de réduire les surplus devant être éliminés.

Dans cette optique, il y a également lieu de veiller que les stands de restauration ne préparent et ne cuisent de trop grandes quantités de nourriture à l'avance. En effet, les restes de nourriture cuits ne peuvent être compostés, au contraire d'une grande partie des restes alimentaires crus. Tout stand de nourriture doit également prévoir des repas de taille réduite, tels que des demi-portions et des menus enfants.

Il est recommandé de prévoir que la nourriture ou les boissons en trop puissent être distribués en fin de manifestation à des personnes présentes sur place, telles que les bénévoles.

Le choix de fournisseurs locaux est à préférer en raison du transport des marchandises, mais également pour avoir une plus grande facilité d'obtenir des accords de reprise des invendus. Dans ce but, les stands de nourriture et de boissons doivent veiller à ne pas déballer ou décongeler de trop grandes quantités à la fois, qui ne pourraient alors plus être retournées aux fournisseurs.

Il est enfin indispensable d'opter pour de grands contenants pour les boissons (par ex. : bière sous pression) ainsi que pour les sauces et les autres compléments (moutarde, ketchup, crème, sucre, etc.).

5. Incitation à la mobilité douce

Une manifestation engendrant l'afflux de personnes, il est indispensable de faciliter leur venue par le biais de mobilité douce, telle que le déplacement à pied, à vélo ou en transports publics.

Dans ce but, il est recommandé de faire coïncider les horaires de début et de fin de manifestation avec ceux des transports publics locaux, si le site est desservi.

Il y a lieu de communiquer un maximum quant à l'accessibilité en transports publics, que ce soit via le site internet de l'événement ou les flyers et affiches la promouvant. Intégrer les horaires de transports publics au site internet de la manifestation donne un effet incitatif supplémentaire.

6. Minimisation de la consommation énergétique

A l'instar du concept de gestion des déchets, la consommation d'énergie, en particulier électrique, doit être planifiée par avance entre tous les acteurs de la manifestation.

Dans ce cadre, il y a lieu de réaliser une estimation des besoins en électricité pour les éclairages, le son, les infrastructures, la restauration, etc. Pour chacun de ces postes, il sera nécessaire d'identifier la puissance nécessaire ainsi que le nombre et les emplacements de raccordements. Les manifestations récurrentes sont encouragées à étudier leurs éditions précédentes pour tirer un bilan de l'énergie consommée, planifier les besoins et chercher des pistes d'amélioration. Toute alternative possible doit être analysée.

L'utilisation de groupes électrogènes est à proscrire et il est hautement recommandé de toujours opter pour un raccordement électrique, quitte à se fournir chez l'habitant moyennant un accord préalable. Si néanmoins aucune autre alternative n'est possible, les groupes électrogènes doivent être économes et à cogénération, tout en étant équipés de filtres à particules et alimentés au diesel.

De manière générale, il y a lieu de rester raisonnable avec la quantité et la puissance électrique des équipements, en choisissant des modèles économes en énergie et en restreignant leur utilisation. Dans ce cadre, il est recommandé de profiter au maximum de la lumière naturelle en privilégiant les lieux ouverts, ceci afin de réduire la consommation des éclairages. Il est également recommandé de faire en sorte qu'aucun appareil électrique ne consomme inutilement de l'électricité en restant actif ou en veille.

Dans le cadre d'événements se déroulant en intérieur, il y a lieu de veiller que l'éclairage des pièces non fréquentées par le public reste éteint.

Enfin, à l'issue de la manifestation les appareils non-indispensables doivent être éteints, de même que toutes les sources lumineuses.

Dispositions complémentaires

Pour plus de détails et idées concernant les démarches à entreprendre avant, pendant et après l'événement, il y a lieu de se référer à la plateforme cantonale KITmanif (www.kitmanif.ch) pour les manifestations responsables et durables. Ce site contient différentes fiches techniques de recommandations à suivre pour optimiser au mieux l'écoresponsabilité des manifestations, fiches qui peuvent être classées selon les priorités et des thématiques précises.

Approbaton

Ainsi adopté par la Municipalité, lors sa séance du 24 juillet 2023.

Signature

L'organisateur certifie avoir reçu, lu et compris cette charte et s'engage par sa signature à la respecter.

Nom et date de la manifestation :

Société :

Nom : Prénom :

Date : Signature :